

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEZIERS - 3402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/02/2025 - 527 - 2020 B 00671 - 819 965 476 - 3DVARIUS

Désignation de l'entreprise		SAS 3D VARIUS		Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		18 IMPASSE ANTOINE MAUDUIT		34500 BEZIERS					
Numéro SIRET *		8 1 9 9 6 5 4 7 6 0 0 0 3 2		Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2					
				Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 3)		Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 2 2)			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012					
	Fonds commercial *								
	Autres *	014	17 169	016	17 169				
	Immobilisations corporelles *	028	3 235	030	2 862	373	720		
	Immobilisations financières * (1)	040		042					
Total I (5)		044	20 404	048	20 031	373	720		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
	Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2)	068	9 384	070	9 384	6 857			
	Clients et comptes rattachés *								
	Autres * (3)	072	6 538	074	6 538	4 035			
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	59 045	086	59 045	61 944			
	Charges constatées d'avance *	092		094		162			
	Total II	096	74 967	098	74 967	72 999			
Total général (I+II)		110	95 372	112	20 031	75 340	73 718		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	120	10 000				
	Ecart de réévaluation	124		124					
	Réserve légale	126	1 000	126	1 000				
	Réserves réglementées *	130		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	3 551	2 521			
	Report à nouveau	134		134					
	Résultat de l'exercice	136	(9 548)	136	(9 548)	1 030			
	Subventions d'investissement	137		137					
	Provisions réglementées	140		140					
	Total I	142	5 003	142	5 003	14 551			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154		154					
	Emprunts et dettes assimilées	156	288	156	288				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	9 869	166	9 869	5 147			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	10 507	172	10 507	4 831			
	Comptes courants d'associés	173	49 673	173	49 673	49 189			
	Autres dettes	175		175					
	Produits constatés d'avance	174		174					
	Total III	176	70 337	176	70 337	59 167			
	Total général (I + II + III)	180	75 340	180	75 340	73 718			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SAS 3D VARIUS

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31 12 2023 Exercice N-1 clos le 31 12 2022

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

RÉINTÉGRATIONS

DÉDUCTIONS

DÉFICITS

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209	79 465		210	114 308		126 612			
Production vendue	{	biens		215			214	19 591		7 272			
				217			218	1 247					
Production stockée *				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
Production immobilisée *								224					
Subventions d'exploitation reçues								226					
Autres produits								230	0		1 884		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	133 899		137 015		
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234					
Variation de stock (marchandises) *								236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238	51 235		46 043		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240					
Autres charges externes * :		{		dont crédit bail :				242	42 427		53 730		
				- mobilier									
				- immobilier									
Impôts, taxes et versements assimilés		{		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	564		244	1 089		793	
Rémunérations du personnel *								250	41 024		18 480		
Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	13 221		6 283		
Dotations aux amortissements *		{		dont amortissement du fonds de commerce		255			254	347		180	
Dotations aux provisions								256					
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259					262	12	351		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)								264	149 355		125 859		
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(15 456)		11 157		
Produits financiers								280				291	
Produits exceptionnels								290	6 000				
Charges financières								294	45		236		
Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347					300	48	10 000		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348									
Impôts sur les bénéfices *								306				182	
- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310	(9 548)		1 030		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2						312			314	9 548	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316					
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318					
Provisions non déductibles *								322					
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324					
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248					
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)		249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997					
Entreprise nouvelle (44, septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones reconstruites de la défense (44 septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
Divers*, ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Crédance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies)	992		350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352			354	9 548	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356					
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370			372	9 548	

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Disponibilités en Euros	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Monsieur Laurent BERNADAC a consenti un abandon de compte-courant avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 10 000.00 euros au cours de l'exercice 2017, 13 200.00 euros au cours de l'exercice 2018, 1 500.00 euros au cours de l'exercice 2019 et 4 000.00 euros au cours de l'exercice 2023.

Au cours de l'exercice 2020, Monsieur Laurent BERNADAC a récupéré la somme de 3 300.00 euros.

Au cours de l'exercice 2021, Monsieur Laurent BERNADAC a récupéré la somme de 13 000.00 euros.

Au cours de l'exercice 2022, Monsieur Laurent BERNADAC a récupéré la somme de 6 200.00 euros.

Madame Géraldine PUEL a consenti un abandon de compte-courant avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 5 000.00 euros au cours de l'exercice 2017, 6 800.00 euros au cours de l'exercice 2018, 1 500.00 euros au cours de l'exercice 2019 et 2 000.00 euros au cours de l'exercice 2023.

Au cours de l'exercice 2020, Madame Géraldine PUEL a récupéré la somme de 1 700.00 euros.

Au cours de l'exercice 2021, Madame Géraldine PUEL a récupéré la somme de 6 500.00 euros.

Au cours de l'exercice 2022, Madame Géraldine PUEL a récupéré la somme de 3 800.00 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	1 000			1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 590
Total	3 590

Détail des charges à payer

	Montant
HONORAIRES COMPTABILITE	3 590
Total	3 590

3DVARIUS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social: 18 IMPASSE ANTOINE MAUDUIT, 34500 BEZIERS
BEZIERS RCS 819 965 476

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
DU 03 FEVRIER 2025

Le 3 février 2025 à 14h00,

Monsieur Laurent BERNADAC, demeurant 15 Allée des Tilleuls – 34760 BOUJAN-SUR-LIBRON,

Agissant en qualité de Président de la société 3DVARIUS sus-désignée, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, divisé en 1 000 actions réparties comme suit :

Monsieur Laurent BERNADAC 900 actions,

Madame Géraldine PUEL 100 actions,

Déclare et constate :

1° Avoir procédé, conformément à l'article 22 des statuts, à la consultation par écrit des associés sur la question suivante :

- Validation des comptes de la société 3Dvarius pour l'exercice 2023,

2° Avoir adressé le 15 janvier 2025, par lettre recommandée, à tous les associés :

- Le texte des résolutions soumises au vote des associés,
- Un bulletin de réponse,

3° Avoir invité les associés à lui retourner leur bulletin de vote dans les quinze jours suivant la réception de la lettre de consultation pour que celui-ci soit pris en compte,

4° Avoir reçu dans le délai fixé par la lettre de consultation les bulletins de réponse de Monsieur Laurent BERNADAC mentionnant son accord,

5° N'avoir reçu aucune réponse de la part de Madame Géraldine PUEL dans le délai fixé par la lettre de consultation présentée le 18 janvier 2025.

Pour rappel, conformément à l'article 22 des statuts «tout associé qui n'aura pas adressé sa réponse dans le délai maximum fixé sera considéré comme s'étant abstenu ».

6° Que les bulletins de réponse reçus dans le délai imparti font apparaître les résultats suivants sur les décisions proposées :

PREMIERE RÉOLUTION

« La collectivité des associés valide les comptes annuels de la société 3Dvarius pour l'exercice 2023. »

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 9 548 €, de la manière suivante :

- Une perte de 9 548 €
- Une somme de 9 548 €

Affectée en totalité au compte "report à nouveau".

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Pour l'adoption : 900 voix;

Contre l'adoption : 0 voix ;

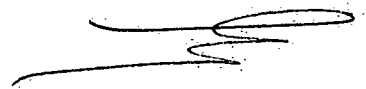
Abstentions : 100 voix ;

Cette résolution a été définitivement et régulièrement adoptée à la majorité des deux tiers telle que prévue par l'article 21 des statuts.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Laurent BERNADAC

Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the printed name and title.